

Introduction

Les migrations constituent une question transversale et un enjeu global de notre époque. Elles sont aujourd'hui au centre des relations internationales et des perspectives de construction d'un nouvel ordre migratoire qui tient compte des configurations de notre système international. En effet, on estime que les migrants internationaux représentent pas moins de 258 millions de personnes en 2017, soit 3,4% de la population mondiale.

Aujourd'hui, les Africains représentent à peine **13,4 %** des migrants de la planète, et la plupart de ces personnes mobiles sont juste passées dans un pays voisin du leur. Selon l'OIM, en 2018, sur les **32 millions** de migrants africains comptabilisés dans le monde et qui ont pris la route, la moitié d'entre eux se sont installés à l'intérieur de leur continent.

La gouvernance des migrations ne peut plus relever des seules relations bilatérales entre pays d'accueil et d'origine sans oublier les pays de transit, mais elle requiert des initiatives intégrées à l'échelle d'ensembles géopolitiques plus larges.

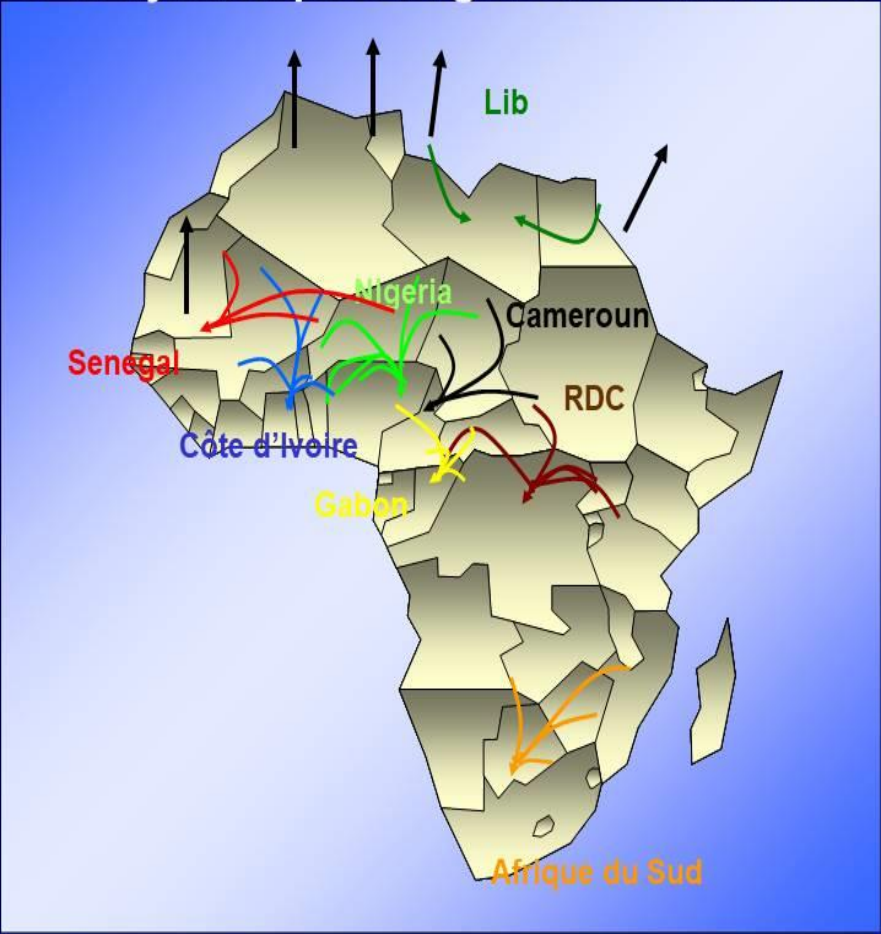
Les pays africains reconnaissent dorénavant qu'il est nécessaire, de formuler des réponses holistiques, et **inclusives** qui comprennent les fondamentaux nécessaires à la compréhension de la migration, qui prennent en compte les tendances lourdes, qui caractérisent le fait migratoire dans notre continent, et les germes de changement sur lesquels les autorités politiques des Etats et Gouvernements, et les acteurs peuvent se baser pour une gestion adéquate des problématiques posées par la migration.

- 1. Les caractéristiques démographiques de la migration qui comprennent les faits et chiffres de l'émigration autant que ceux de l'immigration entre l'Afrique et l'Europe, en particulier entre l'Afrique et la France : pays de départ ou d'origine, pays de transit et pays d'accueil ou de destination.**

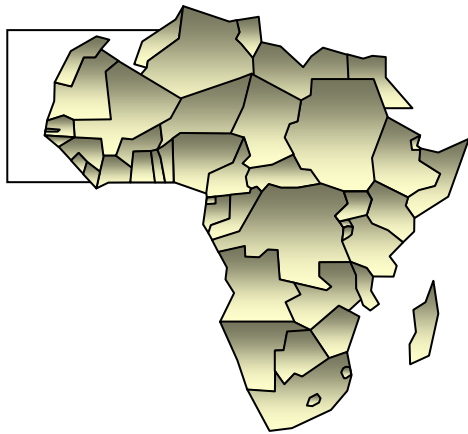
Les tendances de la migration africaine :

1 Carte des dynamiques migratoires africaines

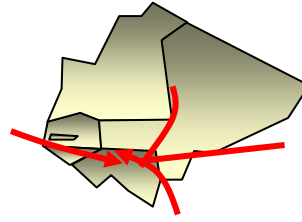
Carte 1: dynamiques migratoires africaines



Carte 2- Pays traditionnels d'origine et de destination : flux en Afrique

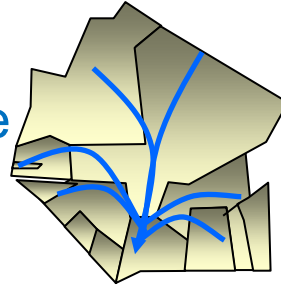


Sénégal



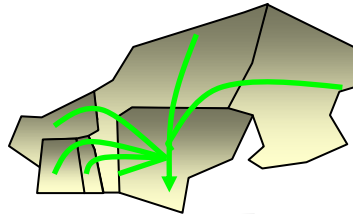
Pays d'origine:
Mauritanie, Mali,
Guinée-Bissau, Guinée,

Côte d'Ivoire



Pays d'origine:
Sénégal, Mauritanie,
Mali, Guinée, Burkina-
Faso, Ghana

Nigeria

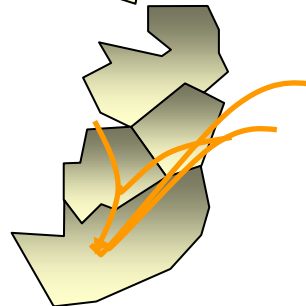


Pays d'origine:
Ghana, Niger, Tchad,
Togo, Bénin

Pour l'Afrique Australe :

Afrique de l'Est en particulier pour les réfugiés

Afrique du Sud



Pays d'origine:
Mozambique, Botswana,
Zimbabwe

Les pays enclavés (Burkina-Faso, Mali et Niger) sont les principaux pays d'émigration

L'un des aspects les plus frappants des migrants internationaux en Afrique, c'est que la plupart se déplace à l'intérieur de la région. Contrairement à ce qu'affirment les médias, la majorité des migrants africains ne quitte pas leur continent. Ils se déplacent surtout vers les pays voisins.

Entre 2015 et 2017, par exemple, le nombre de migrants internationaux africains au sein de la région est passé de 16 millions à environ 19 millions. Cette migration à l'intérieur du continent se décline en plusieurs pôles. On note :

- ✓ le premier pôle autour de la **Côte d'Ivoire**, un pays peu peuplé et qui avait besoin de main d'œuvre pour exploiter ses richesses agricoles, attirant des populations en provenance du Mali, du Burkina Faso, et de la Guinée voire du Sénégal.
- ✓ Le second pôle s'est construit autour du **Nigeria** qui a drainé des populations originaires notamment du Ghana, du Bénin, attirée par la rente pétrolière.
- ✓ Et puis, il y a ce troisième pôle autour du **Sénégal**, ancienne capitale de l'AOF attirant les ressortissants de tous les pays voisins comme la Guinée, le Cap-Vert pour des raisons historiques.
- ✓ Afrique de l'Est caractérisé par les mouvements de déplacés internes et de réfugiés
- ✓ Le dernier pôle est lui concentré autour de **l'Afrique du sud** avec les mines d'or, de diamant qui ont attiré énormément de ressortissants du Zimbabwe, de Mozambique et plus récemment de l'Afrique centrale et de l'Ouest. En plus d'être intra-africaine, la migration est d'abord rurale-rurale, frontalière.

Dans les exemples cités, on voit comment les personnes qui se déplacent se dirigent prioritairement vers les pays voisins pour exploiter soit les terres soit les richesses minières ou pétrolières. Il y a ainsi plus d'Africains qui se déplacent vers les pays africains que vers les pays européens.

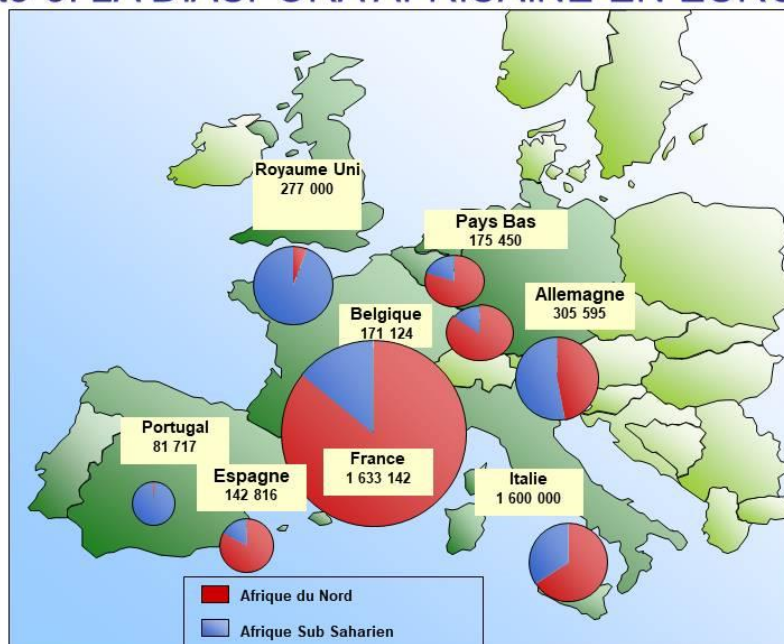
Même si des chiffres fiables sont difficiles à obtenir, on estime à peu près que 80% des migrations s'opèrent à l'intérieur du continent africain. Il faut préciser que ceux qui se déplacent le plus, ce sont les populations d'Afrique de l'Ouest qui elles-mêmes circulent au sein de leur ensemble régional. En comparaison, les populations d'Afrique centrale circulent moins ou se déplacent à l'intérieur de leur pays en lien avec les problèmes politiques importants dans ces zones.

❖ Proportion des jeunes pour certains pays d'Afrique

Pays	Population (2017)	Pourcentage de la population a moins de 20 ans
Afrique du Sud	57 653 700	64,8 %
Bénin	11 231 500	52,90 %
Burkina Faso	19 632 100	56,40%
Cap-Vert	544 081	54,6%
Côte d'Ivoire	24 590 500	53,7%
Gambie	2 052 600	54%
Ghana	28 939 700	48,9%
Guinée	11 600 000	53,2%
Guinée-Bissau	2 448 300	51,3%
Liberia	5 615 000	52,90%
Mali	18 900 000	58,1%
Mauritanie	3 893 800	44,2%
Niger	21 651 100	60,7%
Nigeria	206 170 795	54,3%
Sénégal	15 726 037	54,2%
Sierra Leone	8 592 000	53,2%
Togo	7 300 000	52,6%

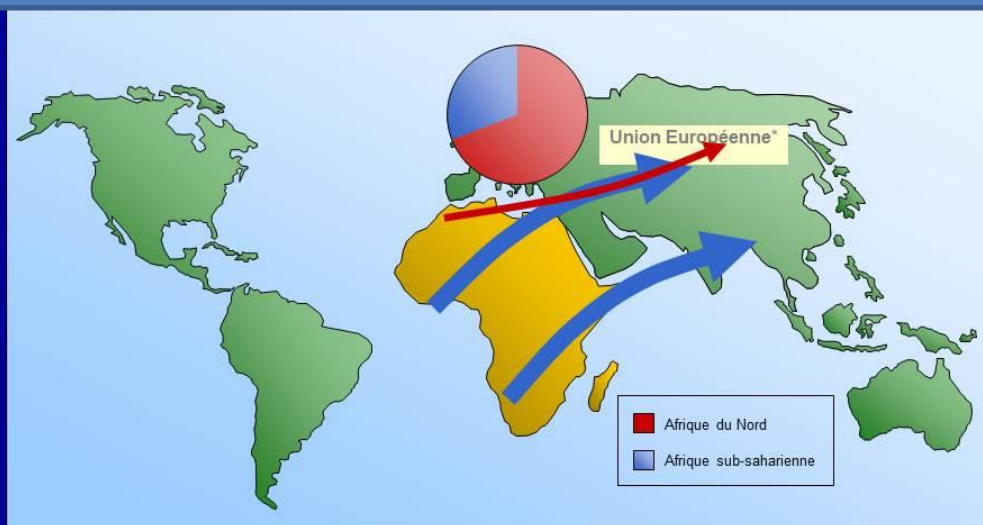
Source: AMLD (2019)

Carte 3: LA DIASPORA AFRICAINE EN EUROPE

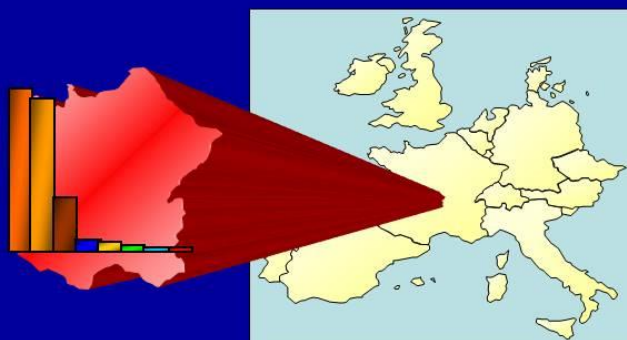
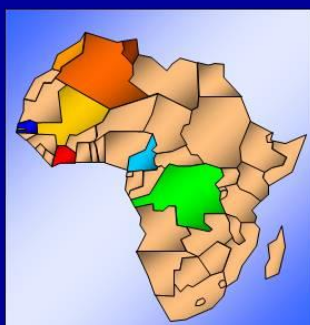


Source: AMLD, 2019

Carte 4 : Carte Europe Afrique



Carte 5: Pays d'Afrique possédant le plus d'immigrants en France



Immigrants en France en provenance d'Afrique

■ Algérie	1.868.210	■ Mali	700 000
■ Maroc	860.000	■ RDC	61 000
■ Tunisie	721 397	■ Cameroun	171 363
■ Sénégal	533 000	■ Côte d'Ivoire	60 000

Source: AMLD, 2019

Les problématiques de cette migration africaine en Europe y compris en France :

Migration irrégulière?

En 2016, environ 173 000 migrants ont emprunté la voie de Méditerranée pour entrer sur le Vieux Continent.

L'Afrique est souvent décrite dans les médias comme un continent d'exode massif. Des images d'Africains désespérés à bord de bateaux surpeuplés à destination de l'Europe, ou de migrants bloqués dans des pays de transit comme la Libye, sont affichées sur nos écrans de télévision et d'ordinateur. La peur d'un soi-disant « déluge » de migrants en Europe est alimentée par des reportages au ton sensationnel et unidimensionnel au sujet des migrants africains internationaux.

Ces images, à juste titre, ont attiré l'attention collective sur de graves violations des droits de l'homme et sur les situations dangereuses parfois vécues par ceux qui entreprennent une migration irrégulière. Mais elles établissent à tort une sorte de standard de la migration africaine. Il est urgent de réexaminer la réalité des migrations africaines d'une façon plus équilibrée. On peut se reporter avec profit à ce sujet aux dernières estimations statistiques des migrants internationaux produites par l'ONU.

Accueil des migrants et les questions d'intégration

L'accueil des migrants déstabilise l'Europe face aux dilemmes tant qualitatifs que quantitatifs que le mot « accueil » suscite. La géopolitique est à même d'exposer les données objectives du problème migratoire, mais la plupart des gouvernants et des politiques n'osent pas exposer les réalités de ce défi majeur du XXIème siècle.

Que nous dit, en effet, la géopolitique ? Renaud Girard, dans le Figaro, s'y essaie dans une chronique « L'Europe fracturée par l'immigration illégale », en fournissant les chiffres majeurs expliquant l'immigration : ceux de la démographie.

En 1960, l'Afrique comptait 250 millions d'habitants : elle en compte aujourd'hui 1,25 milliard et elle en comptera près de trois milliards en 2050. Le Nigéria, un des champions de l'immigration, passera, lui, de 34 millions à 300 millions d'âmes durant la même période. En face de l'Europe, Egypte, Algérie, Tunisie et Maroc comptent aujourd'hui 200 millions d'habitants, avec la même courbe de progression de ses populations.

La France comme l'Europe peuvent-elles être encore une terre d'accueil ? Sauf exception, la réponse est évidemment non, car les chiffres parlent d'eux-mêmes : 65 millions d'habitants face à un milliard et demi aujourd'hui et à trois milliards d'Africains en 2050.

L'accueil de migrants rassure les bonnes consciences, mais l'action doit être la création de commissions mixtes entre pays européens et africains y compris la France, en se basant sur les priorités géopolitiques.

✓ **La sécurité humaine**

La sécurité humaine pourrait offrir une nouvelle approche de la sécurité et du développement, fondée sur la prise en compte des nouveaux rapports de violence. Elle concerne la sécurité des individus et des communautés, et elle combine les droits de l'homme et le développement humain. Une démarche de sécurité humaine implique le bien-être économique et social des individus et la sécurité physique

- Les priorités sociales et économiques, clés de prévention de la migration incluent notamment: la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois légaux et de moyens d'existence autonomes, l'éducation et les services sociaux et le bien-être.

- La sécurité physique : les inquiétudes concernent les dérives sécuritaires comme le terrorisme, l'ascension du radicalisme et du fondamentalisme religieux, le crime organisé; le trafic d'armes par des groupes... Ces inquiétudes se traduisent le plus souvent par une peur de l'immigration

✓ **Les questions internes**

Il s'agit de la souveraineté des Etats,

✓ **La coopération bilatérale et multilatérale**

Les traités bilatéraux et conventions internationales concernant les droits sociaux des migrants font appel de la protection sociale, à l'intégration du marché du travail pour les migrants mais également à la perception des retraités des travailleurs migrants en Europe. La couverture maladie des migrants doit être davantage une affaire exclusivement sociale.

Notons que la convention sur le droit des travailleurs migrants et de leurs familles n'est toujours pas ratifiée par l'Europe y compris la France

2. Agir sur les racines des migrations : quelles politiques publiques pour transformer le bonus démographique en un dividende démographique ?

Dans un article pour « futuribles » que j'ai réalisé récemment, il s'est avéré que l'analyse du dividende démographique des pays étudiés selon les projections de la population, et les impacts des politiques publiques: santé, éducation, emploi nous indiquent précisément que l'Afrique peut émerger de par son dividende démographique

Un exemple connu de dividende démographique à succès est celui des 'Tigres (ou Dragons) Asiatiques :' la Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, et Singapour. Entre 1/4 et 1/3 de la croissance remarquable enregistrée par la Corée de 1961 à 2017 est attribuée au dividende démographique. D'autres exemples existent, comme en Amérique Latine (Brésil, Argentine) où, les retombées macroéconomiques ont été plus tardives, mais des effets clairs ont été enregistrés dans le secteur éducatif.

La population africaine est passée de 284,9 millions de personnes en 1960 à 1,25 milliard en 2017. Globalement très jeune 40 % de la population a entre 0 et **14 ans** et

19 % entre 15 et **24 ans** (2017). En 2017, la population de 0 à **26 ans** représente 80 % du total. En 2050, 2/3 des Africains auront moins de **30 ans**. Et elle aura 2,5 milliards d'habitants en 2050, soit 1/3 de la population mondiale. En 2050, la population de l'Afrique Sub-saharienne devrait doubler et atteindre plus de 2 393 175 habitants. Ce qui fait de cette région un énorme vivier en termes de capital humain.

Généralement, le dividende démographique constitue la croissance économique générée par la majeure partie de la population en âge de travailler, c'est pour cela qu'il doit répondre à certaines exigences en Afrique pour que son taux de croissance démographique élevé serve avec efficacité les exigences du développement.

Les pays africains doivent agir sur l'impact des politiques sanitaires, éducatives et sociales sur la croissance démographique, économique ainsi que sur le capital humain afin d'apporter des réponses efficaces à l'exploitation et la capture du dividende démographique. Il s'agit des questions sur :

La baisse du taux de natalité

En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité et de fécondité élevée a laissé place à un taux de mortalité et de fécondité plus faible (5,35% en 2010 contre 3,29% en 2050)

Le taux de natalité africain est de 35,4 pour 1000 habitants soit 1,2 naissance toutes les secondes soit 36,45 millions de naissances par an. La natalité africaine est surtout forte en Afrique subsaharienne.

Les progrès de la médecine moderne permettent le relèvement des plateaux techniques de santé, l'amélioration générale des infrastructures de base et les commodités de la vie moderne, notamment l'évolution technologique, l'accès aux services de base et la protection sociale, entraînent une baisse de la mortalité maternelle et infantile. Par conséquent, si de nombreuses familles décident d'avoir moins d'enfants, ceci conduit inéluctablement à une baisse du taux de fécondité. En effet, lorsque les ménages ont moins d'enfants à charge, les membres de familles ayant un emploi peuvent épargner d'avantage et investir plus de ressources en faveur de l'éducation et du bien-être de chaque membre, en particulier de chaque enfant. Et si cette épargne est produite à grande échelle la croissance économique qu'elle va générer est évidente pour le continent.

La scolarisation des jeunes

Si la baisse du taux de natalité est une condition sine qua non à l'atteinte du bonus démographique de l'Afrique, il lui faut également réussir une scolarisation et une formation à grande échelle surtout pour les jeunes filles et les femmes, pour réussir une bonne transition démographique. En effet, ces couches sont les plus vulnérables, mais c'est d'elles dont dépend le plus, la réussite des réformes sociales

et structurelles pour transformer ce boom démographique en bonus démographique.

En effet, l'éducation influe sur le taux de fécondité et vice versa. En Afrique subsaharienne, l'on sait que filles sont particulièrement désavantagées. Beaucoup de jeunes et plus particulièrement les filles ne sont pas scolarisés, 9 millions d'entre elles n'ont jamais été à l'école, contre 6 millions de garçons. Ce désavantage se manifeste très tôt : dans la région, 23 % des filles ne vont pas à l'école primaire, contre 19 % des garçons. À l'adolescence, le taux d'exclusion atteint 36 % pour les filles, alors qu'il est de 32 % pour les garçons.

La création d'emploi pour les des jeunes.

La création d'emploi constitue pour les gouvernements africains une manière de faire valoir l'autonomisation des jeunes. L'autonomisation des jeunes générations, et plus particulièrement leur santé, leur éducation et les opportunités d'emploi dont elles bénéficient sont des éléments cruciaux qui contribuent à accélérer la création d'emplois, ce qui conduit systématiquement à l'augmentation de la productivité et de la croissance économique à une échelle plus large. Si les possibilités de création d'emploi ne sont pas créées et mises à disposition, les impacts sur la croissance économique sont réels. Notons qu'en Afrique, le secteur informel est générateur d'emplois à plus de 70% principalement en Afrique de l'Ouest. En 2011, le secteur informel de l'ensemble de [l'Afrique subsaharienne](#) employait (68 %) de la population active. Mais au-delà des statistiques, on lui reconnaît une grande vitalité et une grande diversité qu'il importe de prendre en compte pour l'évaluation du dividende démographique, dans son aspect impact sur le capital humain en charge de créer davantage de richesses pour nos économies.

Cette démographie importante et croissante, doit être prise au sérieux et capitalisée pour profiler un dividende démographique qui assure les bases d'une bonne transition démographique pour que, le nouveau capital humain récolté puisse faciliter la construction d'une Afrique développée, avec des politiques publiques adéquates: en santé, en éducation, en environnement, etc.

3. Les déterminants économiques de l'émigration : spécificités des migrations contemporaines en Europe

Les formes de migration observées dans le continent sont dictées la plupart du temps par une nécessité primordiale pour les candidats au départ, d'accéder aux ressources, ils migrent également pour échapper à la pauvreté, améliorer leurs moyens de subsistance et trouver de meilleures opportunités, ou pour fuir la guerre et la dévastation qui frappent leur propre pays.

Dès lors, l'émigration de ces hommes et femmes génère des intérêts ainsi que des impacts à la fois pour les pays de départ, pour que les pays d'accueil

- L'entrepreneuriat des immigrés contribue également à la création d'emplois et à la croissance dans les pays d'accueil de l'OCDE : Si le travail indépendant constitue un moyen de surmonter les obstacles à l'entrée sur le marché du travail que rencontrent les immigrés, ces derniers créent aussi des entreprises à caractère ethnique, s'employant à répondre aux besoins du marché de leur enclave ethnique, ainsi que des entreprises dans les secteurs du bâtiment et de la confection par exemple.
- **L'impact économique pour les pays de départ:** Les fonds envoyés par les travailleurs migrants améliorent les moyens de subsistance et les conditions de santé de leur famille tout en renforçant les économies. Ils sont souvent les premières personnes à répondre à une crise et, qu'ils soient en déplacement ou dans des camps, dans leur pays d'origine ou dans le pays où ils ont émigré, ils jouent un rôle crucial dans la reconstruction de leur communauté et dans la manière dont ils s'en occupent et la soutiennent.

Toutefois cette immigration constitue un revers non négligeable pour les pays de départ.

- **Perte de capital humain pour les pays de départ**

Une des conséquences de cette perte en capital humain est la fuite des cerveaux et des compétences. En effet, cette perte empêche de créer dans les pays de départ les plateaux techniques d'experts susceptibles d'assurer la modernité et les performances des industries ou services innovants capable d'impulser une croissance économique suffisante et la création d'emplois conséquents pour inciter la main-d'œuvre locale à ne pas partir.

4. **Les déterminants socioculturels : nouveau profil de l'immigration africaine : Les déterminants socio-politiques : Étranger, immigré, réfugié, demandeur d'asile : quelle différence, quel statut ? immigration, traite et esclavage dans les pays de transit ?**

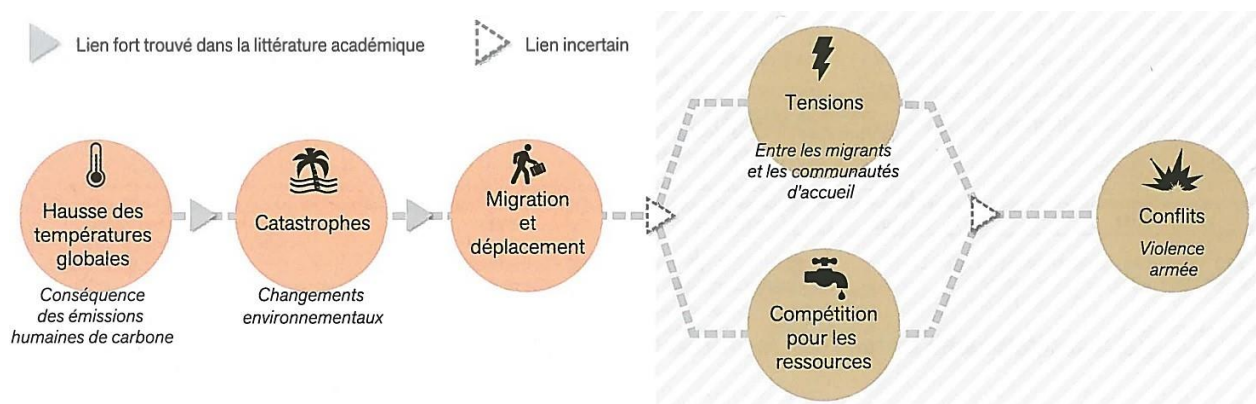
- La situation d'insécurité latente ou de relative contribue très fortement à la mobilité des populations. À côté des migrations volontaires, les déplacements forcés occupent une place de choix dans les flux migratoires. Déjà fortement affectés par la crise politico-sociale qui sévit dans leurs pays, les candidats à la migration sont devenus plus vulnérables que jamais, du fait de l'insécurité et de la dégradation de leur condition de vie. Selon l'ONU, les migrants africains représentent 36 millions sur les 258 millions de migrants à l'échelle mondiale.
- La question des réfugiés a commencé à se poser au milieu des années 1970, quand les pays européens ont fermé leurs frontières aux migrants économiques et quand les crises du Tiers Monde (Afrique, Amérique centrale et Asie) ont produit des flux croissants de demandeurs d'asile.
- Le fléau de l'esclavage et des autres violations graves des droits des migrants et des réfugiés en transit en Afrique vers l'Afrique du Nord et au-delà est une abomination qui ne peut plus être ignorée. Cependant l'Union Africaine et les Etats se sont terrés dans un mutisme

incompréhensible. Certains Etats se sont juste contentés de rapatrier leurs compatriotes sans engager de poursuites à l'encontre des trafiquants.

- plus de 17 000 réfugiés et migrants étaient actuellement en détention en Libye, tandis qu'un plus grand nombre encore était entre les mains de trafiquants, protégés par des « milices bien connues »
- le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), M. William Lacy Swing, a affirmé que la priorité devait être donnée au démantèlement des réseaux de trafiquants. Il a souhaité que les centres de détention libyens soient vidés de leurs occupants, avant de plaider en faveur d'accords « gagnants-gagnants », avec des garanties des pays d'origine, pour que les migrants n'empruntent pas à nouveau des routes irrégulières.

5. Les déterminants environnementaux

✓ Liens souvent effectués entre les changements climatiques et les migrations



Source : Ionesco et al. 2016, p.92)

Comme détailler dans le schéma, il existe déjà de solides preuves que les événements et catastrophes naturelles entraînent des déplacements. Cependant, il existe peu de preuves concrètes comme quoi les migrants généreraient réellement des tensions sur les lieux d'arrivée ou bien que les nouveaux arrivants rivaliseraient pour les ressources avec les communautés déjà installées.

Lorsque des personnes migrent en raison de causes environnementales, elles se déplacent pour une panoplie de raisons différentes pouvant aller d'événements climatiques soudains et puissants tels que les crues, les tempêtes, les tornades et les inondations, à des processus climatiques que l'on appelle catastrophes à déclenchements lents ou progressifs comme la désertification et la rareté grandissante de l'eau, la hausse du niveau des mers et la salinisation des terres. Les migrations environnementales étant de natures très complexes, il apparaît alors essentiel de distinguer plus clairement les différentes dimensions qu'elles peuvent prendre pour mieux décrire et analyser ces phénomènes. Selon de nombreux auteurs, elles sont polymorphes et peuvent être vues sous trois dimensions distinctes : temporelle, spatiale et décisionnelle. (OIM)

Conclusion

- **Une formulation de politiques nationales** intégrées, cohérentes: une mise en synergie des forces et des faiblesses des différents secteurs **qui se partagent l'intérêt migratoire.**
- **Une coopération internationale et un partenariat égaux** sont absolument nécessaires entre les pays de la région et les économies avancées. Cette coopération devrait couvrir à la fois les questions de sécurité et de développement: l'exemple du Sénégal est patent à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE).
- **Une gouvernance de la migration par Cluster:** c'est à dire selon un mécanisme de coopération entre pays limitrophes qui partagent frontières et populations.
- **Un Processus de consultation régionale (PRC):** qui rassemble les décideurs et leur société civile autour de problèmes de gouvernance des migrations qui leur sont communs: sécurité, santé, législation, droits de l'homme etc.
- **La création d'observatoires et la mise en place d'académies africaines des migrations:** contribuerait à faciliter à la création d'expertises africaines, les échanges d'informations, de faits et de chiffres en migration et la mise en synergie des actions conduites par les Etats pour relever ensemble, les nombreux défis dans la gestion des migrations.

La question de la coopération internationale multi latérale et bi latérale ne saurait être prise correctement en compte dans les relations entre les pays et les régions que si le respect mutuel et le partenariat égalitaire sont une réalité entre les parties.